

COMMUNAUTE de COMMUNES de DOUVE & DIVETTE

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE

ANNÉE 2010



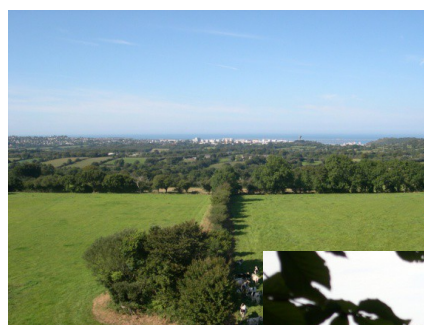
1- Données générales

La CCDD - Le contexte territorial

La Communauté de Communes de Douve et Divette (C.C.D.D) se situe en bordure sud de la Communauté Urbaine de Cherbourg (C.U.C) : « Entre ville et campagne ». Elle a été créée le 20 novembre 1992.

Elle regroupe 9 communes : Couville, Hardinvast, Martinvast, Nouainville, Sideville, St Martin-Le-Gréard, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville soit une population de 7 131 habitants.

Son caractère est rural et elle n'a pas de pôle touristique. L'habitat est majoritairement pavillonnaire et dispersé. Territoire en constante évolution.



Vue de Tollevast sur la Cherbourg



La Zone d'Activités vue du « Bois du Mont du Roc » à Sideville

Tableau de répartition des habitants et des foyers par commune

COMMUNES	HABITANTS	<i>Nombre de foyers en 2007</i>	<i>Nombre de foyers en 2008</i>	<i>Nombre de foyers en 2009</i>	<i>Evolution 2008/2009</i>
Couville	964	400	414	422	+ 8
Hardinvast	937	349	355	356	+ 1
Martinvast	1 176	504	522	525	+ 3
Nouainville	490	174	179	180	+1
Sideville	559	219	232	237	+ 5
St Martin-Le-Gréard	381	164	169	171	+ 2
Teurthéville-Hague	873	371	379	386	+ 7
Tollevast	1 196	428	437	442	+ 5
Virandeville	809	366	373	376	+ 3
TOTAL	7 385	2 975	3 060	3 095	+ 35

L'accessibilité aux personnes handicapées

Préambule

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou physiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé handicapant.

Objet de la Commission

La loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 apporte des évolutions importantes pour répondre aux attentes des personnes handicapées. Notamment dans son article 46 (repris par le Code Général des collectivités Territoriales art. L 2143-3), ce texte prévoit l'instauration d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Cette commission a un rôle simplement consultatif. C'est une instance de concertation avec les Elus. Elle ne se substitue pas aux commissions départementales de sécurité et d'accessibilité chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation des projets de construction. Elle peut néanmoins être saisie pour avis sur toute question ayant trait à sa compétence.

Rôle de la Commission

La commission dresse un constat de l'état d'accessibilité des espaces publics, de la voirie, des transports et du cadre bâti. La finalité de cette commission s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie et couvre toute la chaîne des déplacements pour les personnes handicapées à mobilité réduite. Cette chaîne du déplacement doit permettre aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des aménagements et des espaces publics, des transports et leur intermodalité.

Cet état des lieux est présenté chaque année au Conseil Communautaire sous la forme d'un rapport.

Ce rapport annuel sera ensuite transmis en fin de chaque année au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Création de la Commission

Le Conseil Communautaire lors de sa réunion en date du 12 novembre 2008 a décidé la création de la CIAPH.

Les missions de la commission intercommunale :

La loi du 11 février 2005 définit les missions de cette commission.

A ce titre, elle doit :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Établir un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,

- Etablir un rapport annuel présenté chaque année devant le Conseil Communautaire et formuler toute proposition de nature à améliorer les conditions d'accessibilité de l'existant. Ce rapport doit être transmis au Préfet, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental des personnes handicapées ainsi qu'à l'ensemble des responsables des bâtiments, installations et lieux de travail directement concernés.

La composition de la Commission Intercommunale :

Cette commission est composée d'au moins trois collèges :

- Élus de la Communauté de Communes
- Associations d'usagers
- Représentants de personnes handicapés
- Possibilité d'avoir un 4^{ème} collège de personnes qualifiées.

La Loi ne définit pas le nombre de représentants par collège. Il revient au Président de l'EPCI d'arrêter la liste de ses membres.

Après avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- A DECIDÉ la création sur le territoire de la Communauté de Communes de Douve et Divette d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.
- A DETERMINÉ la composition de ladite commission qui, sur proposition de la commission des Maires et de la commission d'études de projet d'intérêt communautaire, outre le Président de droit, se présentera comme suit :
 - 9 élus de la Communauté de Communes (1 par commune)
 - 2 représentants des associations d'usagers
 - 3 représentants de personnes handicapés
 - 1 représentant de personnes qualifiées.
- A AUTORISÉ Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COLLEGES	COMMUNES	MEMBRES
ELUS	COUVILLE	Sylvie DESMOTTES
	HARDINVAST	Guy AMIOT
	MARTINVAST	André PICOT
	NOUAINVILLE	Daniel LEBOYER
	SAINT MARTIN LE GREARD	Yves FOSSEY
	SIDEVILLE	Thérèse PARIS
	TEURTHEVILLE-HAGUE	Lucien LEMENANT
	TOLLEVAST	Serge COTTEBRUNE
	VIRANDEVILLE	Yves-Marie DUBOST
USAGERS	UDAF Union Départementale des Associations Familiales Rue Saint Martin 50300 AVRANCHES	Marie-Jeanne GIARD 17, rue de la Paix 50120 EQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE Tél : 06 82 20 27 47
	UFC QUE CHOISIR Union Fédérale des Consommateurs 425, avenue Platanes 50000 SAINT LO	
REPRESENTANTS DES PERSONNES HANDICAPEES	FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés 19, rue Emile Zola 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE	Raymond BEAUFILS Cité Bellevue 81, rue Jean Bouin 50110 TOURLAVILLE Tél : 06 82 16 70 59 Raymond.beaufils@cegetel.net
	ASSOCIATION NORMANDE D'ENTRAIDE AUX HANDICAPES PHYSIQUES Z .A. - 50310 MONTEBOURG Tél : 02 33 21 11 20	Mario BATTU Tél : 02 33 21 55 16
	Association des Paralysés de France 59, rue du Val de Saire 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE Tél : 02 33 87 23 30	Frédérik LEQUILBEC
PERSONNES QUALIFIEES	D.D.E. de la Manche 5, quai de l'entrepôt - B.P. 79 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE Tél : 02 33 88 54 00	Martine PAGNY Tél : 02 33 88 54 09

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 2009, la Communauté de communes de Douve et Divette a modifié ses statuts suite au transfert par les Communes membres de la compétence suivante :

« Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics »

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DU 27 avril 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept du mois d'avril, à 15 heures, les Membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Président de la Communauté de Communes.

Etaiet Présents :

Monsieur Henri DESTRES Président de la Communauté de Communes, Madame Brigitte LESOIF Vice-Présidente

Collège des Elus : Sylvie DESMOTTES (Couvillie), Guy AMIOT (Hardinvast), André PICOT (Martinvast), Lucien LEMENANT (Teurthéville-Hague), Serge COTTEBRUNE (Tollevast), Yves-Marie DUBOST (Virandeville).

Collège des usagers : Marie-Jeanne GIARD (UDAF de la Manche).

Collège des représentants des personnes handicapées : Mario BATTU (ANEHP).

Collège des personnes qualifiées : Martine PAGNY (DDE de la Manche)

Cabinet PACT CALVADOS : Monsieur LEMARCHAND

Etaiet absents excusés :

Collège des Elus : Yves FOSSEY (Saint Martin le Gréard), Daniel LEBOYER (Nouainville), Renée DELAGE (Sideville).

Collège des représentants des personnes handicapées : Raymond BEAUFILS (FNATH), Frédéric LEQUILBEC (APF).

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Monsieur le Président précise que le Cabinet PACT Calvados a été retenu pour réaliser le PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) et le diagnostic des ERP. Le Cabinet est représenté pour cette commission par Monsieur Rémi LEMARCHAND, Responsable du service bâtiment.

Présentation du rapport annuel d'activités 2009

Conformément à la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, et notamment son article 46, Monsieur le Président présente à la commission le projet de rapport d'activités 2009 qui sera soumis au Conseil Communautaire le 1^{er} juillet 2010.

Le rapport tel qu'il est présenté ne fait pas l'objet de remarques particulières et sera présenté aux délégués communautaires dans la forme.

Présentation du diagnostic des ERP de la commune test Couville

Monsieur LEMARCHAND fait la présentation du diagnostic réalisé. Chaque bâtiment est recensé les anomalies sont listées et le chiffrage des travaux à réaliser est indiqué.

Les membres de la commission souhaite que la Cabinet définisse un ordre de priorité dans la réalisation des travaux afin d'aider les conseils municipaux dans leur choix.

Pour Couville le montant total des travaux estimé s'élève à 733 900 €. Les membres sont inquiets devant l'annonce de ce chiffre. Comment les communes vont-elles financer ces travaux ?

Monsieur LEMARCHAND précise qu'il n'est pas nécessaire de rendre tout l'ERP accessible. Il est possible de se limiter à certaines zones. La logique veut que le bâtiment soit accessible depuis la voirie.

Planification de la suite du diagnostic

Les visites techniques seront réalisées par deux techniciens du Cabinet PACT accompagné du délégué de la commune et d'une personne qui connaît l'ensemble des bâtiments

Le planning va être préparé par le Cabinet et transmis à la CCDD.

2. Voirie et espaces publics

Par délibération en date du 28 janvier 2010, le Conseil Communautaire a décidé de confier la réalisation des prestations liées à l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) de la Communauté de Communes de Douve et Divette au Cabinet PACT CALVADOS de Caen.

Afin de répondre au mieux à la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, aux décrets, arrêtés et circulaires attachés à cette loi, il est du devoir de chaque commune de se donner les moyens d'atteindre cet objectif et ce, dans les meilleurs délais possibles.

L'objectif de cette Etude - Plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE) est de mettre en avant les problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap pour circuler en toute autonomie dans leur environnement proche et de pouvoir accéder à tous les services rendus par les collectivités et plus largement par tous les Etablissements, Espaces et Installations recevant du Public (administrations, parcs et espaces de loisirs, enceintes sportives, commerces...).

L'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité de Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE) a débuté en novembre 2010.

La Cabinet PACT CALVADOS en charge de l'élaboration de ce document a d'ores et déjà fait un premier constat :

L'arpentage a été réalisé sur chaque côté de la voirie de l'ensemble des communes et a représenté un linéaire de 24 039 mètres.

L'objectif de cet arpentage est d'établir un état des lieux des cheminements existants ou non et de relever les différents obstacles (mobilier urbain ou mobilier privé) pouvant être des éléments aggravants pour la circulation des personnes handicapées.

Les travaux qui seront réalisés doivent permettre un cheminement facilité pour toutes personnes handicapées pour accéder aux différents points de la commune et notamment à l'ensemble des ERP en toute autonomie.

Si, sur certaines communes en cœur de bourg, des travaux ont déjà été réalisés, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux restent non réglementaires.

Il s'avère également que, dès la sortie du cœur de bourg, les cheminements ou « bas côtés » soient en mauvais état ou herbeux, voir inexistant quand la voirie est bordée soit de murs, de talus ou de fossés ou même de ruisseaux.

Le rendu définitif des PAVE est prévu pour mars 2011.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

Sans objet

4. Cadre bâti - Établissement recevant du public

Par délibération en date du 28 janvier 2010, le Conseil Communautaire a décidé de confier la réalisation des prestations liées à l'établissement des diagnostics d'accessibilités dans les ERP de la Communauté de Communes de Douve et Divette au Cabinet PACT CALVADOS de Caen.

La présente étude de diagnostics des ERP devra permettre d'établir un programme pluriannuel de travaux permettant d'atteindre une accessibilité effective pour tous avant l'échéance de 2015 fixée par la loi pour chaque commune concernée.

La maîtrise d'ouvrage se fixe les objectifs suivants :

- Concevoir un programme d'amélioration des conditions d'accessibilité, conformément aux performances exigées par la nouvelle réglementation, prenant en compte l'ensemble de son patrimoine immobilier et respectant l'échéance fixée pour la réalisation des travaux en 2015.
- Respecter les échéances fixées par le décret d'application n°2009-500 de la loi citée ci-dessus quant à la réalisation des diagnostics des conditions d'accessibilité afin, d'une part, de disposer d'une première analyse critique de ses bâtiments, recensant leurs points forts et points faibles du point de vue de l'accessibilité, puis, d'autre part, de se donner les moyens de respecter les échéances pour la réalisation effective des travaux fixée en 2015.
- Étendre l'exigence de diagnostics aux ERP de 5^{ème} catégorie afin d'assurer l'accessibilité à l'ensemble des prestations offertes, *a minima* dans une partie de l'établissement, conformément au décret d'application 2006-555.
- Compte tenu de sa politique d'insertion des travailleurs handicapés, intégrer dans sa réflexion les conditions d'accessibilité pour les personnels concernés de ses services.
- Intégrer dans sa réflexion des exigences fortes en matière de qualité d'usage pour les personnes handicapées allant au-delà des obligations réglementaires.
- Informer le public sur les conditions d'accessibilité des bâtiments en rendant leur diagnostic d'accessibilité facilement consultable.
- Disposer de scénarios de mise en accessibilité. Ces scénarios, constitués d'actions, lui permettront de réaliser les travaux éventuels avant l'échéance de 2015 fixée par la loi.

Les bâtiments à diagnostiquer sont répartis sur neuf (9) communes et l'ensemble de ces bâtiments représente une surface hors œuvre nette approximative de 14 676 m². Les sites sont constitués de plusieurs types de bâtiments parfois occupés par plusieurs administrations ou services.

Les Établissements Recevant du Public se répartissent, par catégories, suivant la liste ci-après :

**Liste des ERP dans les communes
de la Communauté de Communes de Douve et Divette**

Commune de Couville

1	Mairie	138 m ²
2	Ecoles maternelles et primaires	676 m ²
3	Salle communale	179 m ²
4	Bibliothèque	93 m ²
5	Garderie périscolaire	166 m ²
6	Cantine	176 m ²
7	Eglise	333 m ²
	TOTAL	1 761 m²

Commune de Hardinvast

1	Mairie ancienne	90 m ²
2	Mairie nouvelle	366 m ²
3	Ecoles + bibliothèque	325 m ²
4	Grande salle communale	351 m ²
5	Petite salle communale	84 m ²
6	Garderie périscolaire + cantine	491 m ²
7	Vestiaires de football	184 m ²
8	Eglise	300 m ²
	TOTAL	2 191 m²

Commune de Martinvast

1	Mairie	157 m ²
2	Ecole	720 m ²
3	Bibliothèque et RAM	170 m ²
4	Garderie périscolaire et ACM	180 m ²
5	Cantine	156 m ²
6	Vestiaires de football	175 m ²
7	Presbytère	87 m ²
8	Eglise	223 m ²
9	Boulangerie	235 m ²
10	Bar Tabac	130 m ²
11	Cabinet médical (ex poste)	133 m ²
12	Salle de l'Association Saint Sébastien	250 m ²
	TOTAL	2 616 m²

Commune de Nouainville

1	Mairie	151 m ²
2	Salle communale	166 m ²
3	Eglise	174 m ²
	TOTAL	491 m²

Commune de Sideville

1	Mairie	47 m ²
2	Ecole	310 m ²
3	Salle communale	60 m ²
4	Eglise	291 m ²
5	Cantine	99 m ²
	TOTAL	807 m²

Commune de Saint-Martin-le-Gréard

1	Mairie	75 m ²
2	Eglise	210 m ²
	TOTAL	285 m²

Commune de Teurthéville-Hague

1	Mairie	162 m ²
2	Ecoles	660 m ²
3	Salle communale	257 m ²
4	Cantine	245 m ²
5	Gîtes ruraux	163 m ²
6	Eglise	345 m ²
	TOTAL	1 832 m²

Commune de Tollevast

1	Mairie	145 m ²
2	Ecoles	1 836 m ²
3	Salles communales	225 m ²
4	Garderie périscolaire	311 m ²
5	Salles des associations (2)	187 m ²
6	Vestiaires de football	104 m ²
7	Eglise	317 m ²
	TOTAL	3 125 m²

Commune de Virandeville

1	Mairie	195 m ²
2	Ecoles	508 m ²
3	Salle communale	255 m ²
4	Bibliothèque	64 m ²
5	Vestiaires de football	194 m ²
6	Eglise	296 m ²
7	Cabinet médical	56 m ²
	TOTAL	1 568 m²

TOTAL DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES 14 676 m²

Le rendu définitif des diagnostics accessibilité dans les ERP est prévu pour mars 2011.

5 - Cadre bâti - Logements

Etat d'avancement - Néant

6 - Actions portées par la CIAPH et la CCDD

Le bulletin communautaire « Les Sources » informe annuellement les habitants de la Communauté de Communes, des faits marquants, activités et évènements ayant eu lieu dans l'année. A ce titre, un article sur l'accessibilité a été publié dans cette édition. (voir annexe 1)

La Communauté de Communes a inauguré ses nouveaux locaux le 2 juillet 2010. Ce nouveau bâtiment a été conçu de façon à faciliter l'accueil des usagers, notamment ceux présentant une mobilité réduite ou un handicap.





Qu'en est-il de l'accessibilité sur la Communauté de Communes de Douve et Divette ?

Depuis 2009, la communauté de communes a mis en place une commission d'accessibilité, afin de faciliter le quotidien des personnes souffrant d'un handicap.

Cette commission rassemble des élus, des associations d'usagers et de personnes handicapées.

La communauté de communes est chargée d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics, et de réaliser un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). En effet, dans la plupart des communes, les trottoirs sont souvent inadaptés (largeur, pente, marches...), ce qui rend difficile l'accès à certains lieux de service public pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour les personnes âgées ou encore, des piétons se promenant avec une poussette. Le but est de diminuer, voire de supprimer, tous ces obstacles de la vie quotidienne.

Pour ce faire, la commission a déterminé dans un premier temps, les périmètres d'étude sur chaque commune, à l'intérieur des limites d'agglomération, et a recensé les établissements recevant du public (ERP) qui seront à diagnostiquer. Le cabinet PACT CALVADOS a été mandaté pour réaliser le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que le diagnostic d'accessibilité des ERP. Cette étude porte sur 12 000 mètres de voirie et sur 52 ERP à diagnostiquer. L'objectif est de faire un état des lieux du bâti et de la voirie, de rechercher des solutions d'amélioration et de les chiffrer.

Chaque commune recevra le diagnostic de ses ERP, ainsi que le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, pour établir un programme pluriannuel de travaux.

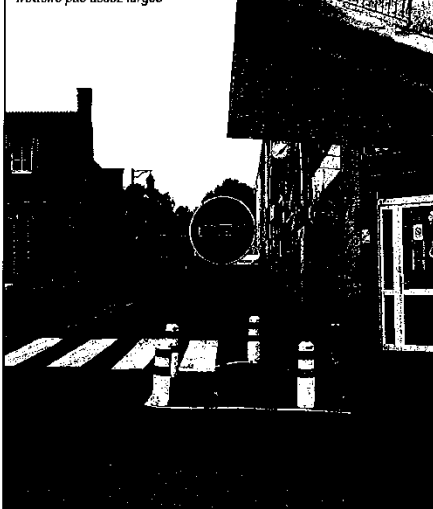
Locaux adaptés pour l'accueil de personnes à mobilité réduite



Accès cimetière difficile de par les marches

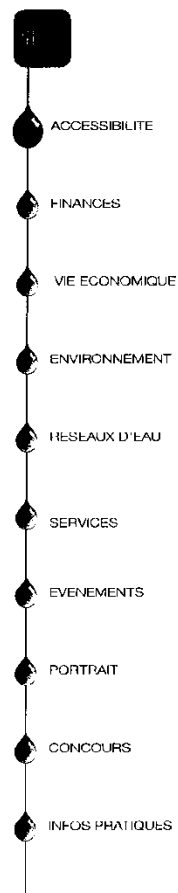


Trottoirs pas assez larges



La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées dit que d'ici fin 2015, les établissements recevant du public devront être rendus accessibles.

Accès école non adapté



7 - Conclusion

Les activités de l'année 2010 ont été marquées par la réalisation par le Cabinet PACT CALVADOS des études et des diagnostics. Ceux-ci seront présentés à la CIAPH en début 2011.